**L’Etat Juif, le logement des jeunes et la question palestinienne**





**Le cadre institutionnel juif, le logement des jeunes générations, et la relation avec les palestiniens**

Par Maître **Bertrand-Ramas-Muhlbach**

Le 17 mars 2015, les électeurs israéliens se rendront aux urnes pour choisir les députés chargés de les représenter dans la 20ème Knesset. Les sondages fournissent un éclairage sur sa composition future: sur les 120 membres élus au sein de l’Assemblée, le tandem Herzog-Livni est crédité de 25 sièges, devançant légèrement le Likoud de Benjamin Netanyahou qui l’est à hauteur de 21 députés.

Pour autant, la campagne électorale a tourné autour de trois problématiques que les députés israéliens devront résoudre, indépendamment de leur couleur politique, pour répondre aux attentes de l’électorat : figer définitivement la nature juive de l’Etat d’Israël, régler le problème de la rareté et de la cherté du logement (qui traduisent une certaine incapacité, pour l’Etat juif, d’héberger son peuple), et trouver une solution pour ce qu’il en est des discussions avec les palestiniens.

**1°- le cadre fondamentalement juif de l’Etat d’Israël**

« L’union sioniste » formée par le parti travailliste d’Isaac Herzog et le parti Hatnouah (le mouvement) de Tsipi Livni, traditionnellement orientés à gauche avec un discours favorable aux négociations avec les palestiniens, s’est trouvé un nom de nature à rassurer l’électorat sur le respect des valeurs identitaires de l’Etat juif. Le nom symbolique du parti, « Union Sioniste », confirme bien une volonté de fixer l’intangibilité du cadre juif de l’Etat (confirmant que l’écoute des thèses palestiniennes n’est pas de nature à remettre en question le cadre juif de l’Etat d’Israël). D’ailleurs, comme aucun parti ne devrait remporter seul les élections, il sera nécessaire pour les partis de fonctionner, selon un « consensus national ».

Il est donc temps (tout comme cela était la volonté du premier Ministre Benjamin Netanyahou lorsqu’il a dissous la Knesset), de dissocier le principe d’intangibilité du cadre juif de l’Etat d’Israël, et les prérogatives des députés au sein de la Knesset.

Les responsables politiques arabes (qui ne cachent pas leur appartenance à la nation palestinienne), laissent régulièrement entendre que l’inversion de la proportion des populations sur le territoire israélien sera de nature à entraîner une disparition naturelle de l’Etat juif, comme si la nature juive de l’Etat d’Israël trouvait son fondement dans un choix démocratique. Tel n’est bien évidemment pas le cas.

Le 13èmearrondissement de Paris n’a pas vocation à être rattaché à la Chine, même si la population chinoise y devenait majoritaire. De la même manière, la nature juive et sioniste de l’Etat d’Israël n’est pas fonction du nombre de juifs qui s’y trouvent mais de sa vocation originelle. L’Etat d’Israël doit donc être respectueux de son cadre institutionnel posé à l’origine, et limiter les prérogatives de la Knesset aux modalités d’organisation et de fonctionnement de l’Etat juif (c’est-à-dire conformément à l’intérêt national, comme cela se fait dans tous les pays démocratiques). Bien évidemment, les non nationaux ne sauraient continuer à participer aux décisions qui concernent le devenir de l’Etat national juif (à l’instar de ce qui se fait dans tous les pays démocratiques).

Si donc le parti dirigé par Isaac Herzog diverge du Likoud dans son programme électoral pour ce qu’il en est de la position à tenir à l’égard de l’Iran, ou des mesures sociales qu’il entend mettre en œuvre en cas de victoire, c’est la réforme institutionnelle voulue par le premier Ministre Netanyahou qu’il conviendra de mettre en œuvre, dès la mise en place du gouvernement d’Union National, puisqu’il s’agit d’une constante que partagent les différents partis politiques juifs de l’Etat.

**2° la crise du logement en Israël**

La vocation d’Israël est d’accueillir les juifs du monde entier qui entendent s’y établir. La jeune génération israélienne semble pourtant avoir été oubliée, au cours de ces dernières années. Les promoteurs immobiliers en Israël ont profité des liquidités des juifs de diaspora pour provoquer une augmentation artificielle des prix dans l’immobilier qui ne correspondent pas au coût de construction des immeubles. Résultat, les loyers des logements mis en location ne permettent pas aux jeunes générations de se loger dans des conditions convenables,  eu égard au montant des loyers réclamés et de la faiblesse des mises en chantiers de logements neufs.

Un rapport du contrôleur de l’Etat d’Israël indique qu’entre 2008 et 2013, les prix de l’immobilier ont augmenté de 55 %, entraînant, ipso facto, une hausse des loyers d’un montant de 30 %, alors que le revenu moyen des salariés est resté constant, obligeant les locataires à opérer des coupes sombres dans leur budget pour continuer à demeurer dans les logements qu’ils occupent.

Cette spéculation immobilière est insupportable pour la jeune génération, incapable de se projeter dans l’avenir faute de pouvoir se loger, mais également au regard de la vocation de l’Etat d’Israël, chargé d’accueillir les juifs du monde entier, mais incapable d’héberger ses propres enfants. Le problème du logement ne doit donc pas être réglé sur un plan économique mais bien sur le terrain philosophique, en rapprochant la politique du logement de la vocation historique de l’Etat juif.

**3°- la relation avec les palestiniens**

Le dernier sujet qui préoccupe les israéliens concerne la relation future avec les palestiniens : faut-il poursuivre la politique intransigeante de Netannyahou à leur égard ou négocier ouvertement avec eux et favoriser une solution consensuelle. Il est (hélas) à craindre qu’aucune solution pacifique ne sortira d’une éventuelle reprise des négociations, comme si le rôle des palestiniens n’était pas de permettre l’avènement d’un Etat palestinien, mais juste d’empêcher Israël de remplir sa vocation historique.

C’est ce qui résulte une nouvelle fois des derniers développement concernant la reconstruction de la bande de Gaza, à la suite de l’opération menée sur le territoire côtier au cours de l’été 2014. D’un côté, les palestiniens de la bande de Gaza reprochent à la communauté internationale de n’avoir fourni que 10% de l’aide promise pour la reconstruction. Les promesses de dons se sont en effet élevés à 5.4 milliards de dollars lors de la Conférence du Caire, dont 2.7 pour les trois premières années, alors que seuls, 300 millions de dollars ont été versés. D’un  autre côté, les versements sont fonction de la réconciliation entre les frères palestiniens (ennemis), Fatah et Hamas, qui n’est toujours pas à l’ordre du jour, en dépit de l’accord passés sur ce point lors de la fin du conflit.

En réalité, non seulement il n’y a aucune réconciliation entre les factions palestiniennes mais en outre, le Hamas accuse désormais l’Autorité palestinienne de l’avoir espionné au cours de l’été 2014, et fourni des informations à Israël pour mener ses opérations. Le Hamas reproche ainsi aux agences de sécurité de l’AP d’être à l’origine d’un transfert d’informations au profit d’Israël, notamment les cartes des lanceurs de roquettes du Hamas, et d’avoir saboté des installations et des véhicules utilisés par les membres du Hamas (rendant le Premier Ministre de l’AP directement responsable de la déconfiture palestinienne à Gaza). Gardons nous donc d’un trop grand optimisme sur l’issu des pourparlers et qu’Israël se contente de remplir son rôle à l’égard de la communauté juive, dans son entièreté.

Par Maître **Bertrand-Ramas-Muhlbach**